



Dites « Parent 1 » et « Parent 2 »

FAMILLE « Père » et « mère » vont disparaître des documents administratifs scolaires à la suite du vote d'un amendement dans la loi Blanquer.

PAR JOFFREY VOVOS

UN COUP À DROITE, un coup à gauche. Après avoir adopté, dans le cadre du projet de loi Blanquer, l'idée d'accrocher des drapeaux et des extraits de « la Marseillaise » dans toutes les salles de classe, l'Assemblée a voté mardi soir une nouvelle proposition ne figurant pas dans le texte d'origine : remplacer les mentions « père » et « mère » par « parent 1 » et « parent 2 » dans les documents administratifs scolaires. Presque six ans après la promulgation du mariage pour tous, il s'agit d'« ancrer dans la législation la diversité familiale des enfants », explique la députée Valérie Petit (LREM), à l'origine du texte. Plusieurs villes ont déjà adopté ces mentions ou s'appêtent à le faire, à l'instar de Paris qui a voté à l'unanimité en mars un vœu d'une élue de la France insoumise.

C'EST DÉJÀ FAIT À LA SNCF

Pionnière, la SNCF a, elle, abandonné depuis près de neuf ans les termes « père » et « mère » sur les formulaires des cartes de familles nombreuses, afin de « couvrir un maximum de cas de figure » : parents isolés ou de même sexe, tuteurs...

« Aujourd'hui, personne ne devrait se sentir exclu par des schémas de pensée un peu arriérés. Pour nous, cet article est une mesure d'égalité sociale », a argumenté dans l'hémicycle la députée (LREM) Jennifer de Temmerman. Réaction à droite de son homologue (LR) Xavier Breton : « Quand j'entends dire



LP/DELPHINE GOLDSZTEIN

que c'est un modèle dépassé, je rappelle qu'aujourd'hui, dans les unions célébrées, mariages ou pacs, plus de 95 % sont des couples homme-femme. » En revanche, selon son collègue socialiste Joaquim Pueyo, cette réforme « est une question de respect et de dignité » : « Vous n'imaginez pas les conséquences lorsque des enfants ne se sentent pas traités comme les autres. »

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, et la rapporteuse du projet de loi, la députée (LREM) de Paris Anne-Christine Lang, ont émis un avis défavorable au motif que le changement réclamé ne relève pas du domaine législatif. L'amendement a tout de même été adopté. SOS Homophobie a salué « une avancée pour tous les enfants et pour toutes les familles ». « Maintenant, il va falloir savoir qui est parent 1 et qui est parent 2. Moi, je n'ai pas l'intention de me laisser reléguer à la seconde place », plaisante Lucie, mère de deux filles.

La « diversité familiale des enfants » sera prise en compte par la modification des documents administratifs selon la députée LREM à l'origine d'un amendement.